



Projet Bray-Nogent

MISE À GRAND GABARIT DE LA LIAISON FLUVIALE
ENTRE BRAY-SUR-SEINE ET NOGENT-SUR-SEINE



ARTELIA - AEI

Atelier tourisme et paysage

09 octobre 2014



Projet Bray-Nogent

MISE À GRAND GABARIT DE LA LIAISON FLUVIALE
ENTRE BRAY-SUR-SEINE ET NOGENT-SUR-SEINE



Résumé du document

Le présent document est le compte-rendu de l'atelier « tourisme et paysage » qui s'est déroulé à Grisy-sur-Seine le 9 octobre 2014. Cet atelier a permis de restituer la charte d'aménagement paysager et le schéma directeur touristique et de partager les propositions d'actions développées dans ces documents. Cette charte et ce schéma constituent l'aboutissement de l'étude thématique « paysagère et touristique » menée dans le cadre de l'étape préliminaire du projet de mise à grand gabarit de la liaison fluviale entre Bray-sur-Seine et Nogent-sur-Seine.

La réunion était animée par VNF ainsi que les deux cabinets en charge des études touristiques (ARTELIA) et paysagères (AEI).

Prestataires

ARTELIA



AEI



PRESENTS

NOM Prénom	Organisme/ structure	Coordonnées
ANQUETIN Rémy	Communauté de communes de la Bassée-Montois	anquetin.r@lrj.fr
DUFOUR Rémi	ANPEI	remi.dufour@free.fr
ALBESA Louis	ANVL	albesa.louis@orange.fr
LAMARCHE Stanislas	ANVL	stanislas.lamarche@orange.fr
JEGOUDEZ Jean-Claude	Maire de Grisy-sur-Seine VP Bassée Montois	jean-claude.jegoudez@wanadoo.fr
LEGET Marie-Amélie	Camping de la peupleraie	camping.lapeupleraie@wanadoo.fr
LERMINIAUX Mathilde	VNF	mathilde.lerminiaux@vnf.fr
LE PIPE Gaëlle	VNF	gaelle.le-pipe@i-carre.net
JARRY Isabelle	Garante de la concertation	isabelle.jw@gmail.com
FENOT Jean-Paul	Maire de Gouaix, Tourisme fluvial plaisance	jean-paul.fenot@orange.fr
SCHWARTZ Julien	RNN de la Bassée (AGRENABA)	julien.schwartz@espaces-naturels.fr
DEVAVRY Julie	Communauté de communes des deux fleuves	julie.devavry@cc2f.fr
BOYER Alain	Communauté de communes du Nogentais	mairie.barbuise@wanadoo.fr
CALVAR Daniela	Egis eau	daniela.calvar@egis.fr
GIRARD Julie	Seine et Marne tourisme	girard@tourisme77.fr
BAILLY Anne-Cécile	CC Bassée Montois	acbailly-ccbasseemontois@orange.fr
ANCELIN Gérard	Conseil général de l'Aube	gerard.ancelin@cg10.fr
GROS Daniel	ARTELIA	daniel.gros@arteliagroup.com
VASNIER Mathilde	AEI	aeiagence@orange.fr
GAVELLE Philippe	Président AAPPMA – le Barbillon de Balloy-Gravon. Président de la fédération de pêche et président de l'association départementale des chasseurs de gibiers d'eau.	philippe.gavelle0843@orange.fr

Introduction

Mathilde Lermaniaux, Chargée de Mission Petite Seine/VNF et responsable du projet Bray-Nogent, remercie le Maire de Grisy-sur-Seine d'accueillir cette réunion sur sa commune.

Ordre du jour

Dans le cadre du projet de mise à grand gabarit de la liaison fluviale entre Bray-sur-Seine et Nogent-sur-Seine, VNF a organisé une réunion de restitution de fin d'étude « Tourisme & Paysage ».

Mathilde Lermaniaux a rappelé les enjeux, les objectifs et l'état d'avancement de la mission confiée au groupement ARTELIA-AEI.

L'objectif de cette réunion est de restituer les propositions d'actions développées dans le schéma touristique et dans la charte paysagère, le phasage envisagé et de recueillir les commentaires des participants.

Présentation

Mathilde Lermaniaux rappelle les précédentes étapes de la mission et les différentes phases de l'étude :

- Cette étude fait suite au débat public de 2011-2012 et a débuté en avril 2013, pour s'achever en octobre 2014 ;
- Deux ateliers de concertation ont déjà eu lieu : 9 juillet 2013 - état des lieux et diagnostic, 28 novembre 2013 - stratégie et pistes d'actions ;
- Les phases de la mission confiée aux bureaux d'études Artelia et AEI :
 - phase 1 : Diagnostic paysager et touristique : définir les potentiels du territoire concerné ;
 - phase 2 : Préconisations d'aménagement : définir des pistes d'aménagement qui pourraient améliorer l'insertion du projet de mise à grand gabarit, en prenant en compte les équipements existants et ceux à créer ;

- phase 3 : Schéma directeur touristique et de loisirs : proposer une stratégie avec des actions concrètes chiffrées ;
- phase 4 : Établir une charte paysagère prenant en compte les ouvrages existants et les ouvrages à créer ou à reconverter.

L'objet de la présente réunion est la restitution finale des actions identifiées dans le cadre de l'étude. La majorité de ces actions ayant déjà donné lieu à un échange préalable (au cours du deuxième atelier en novembre 2013), les actions envisageables présentées pourront être revues à la marge en fonction des commentaires des participants. Il est précisé que ces actions constituent des propositions que les acteurs du territoire peuvent décider ou non de mettre en œuvre. Par ailleurs, VNF ne se substituera pas à ces acteurs, car ces pistes de développement touristique ne relèvent pas de sa compétence. Néanmoins, l'établissement public pourra être un partenaire des futurs porteurs de projet.

Cf. présentation en annexe de ce document

Daniel Gros, Artelia présente le périmètre d'étude et une synthèse du diagnostic tourisme en rappelant aussi que les deux volets de l'étude tourisme et paysage ont été menés de manière parallèle, de nombreuses actions étant communes à ces deux volets :

- Rappel des scénarios présentés lors du dernier atelier et des orientations arrêtées ;
- Logique de phasage des actions : susciter la visite autour de l'axe de la Seine (optimiser l'existant), développer des offres sur des sites pour jalonner l'axe de la Seine, puis accompagner le développement des hébergements pour accroître les retombées économiques.

Mathilde Vasnier, AEI synthétise les grands enseignements du diagnostic sur la partie paysagère.

Daniel Gros présente les logiques d'imbrication entre la partie tourisme et la partie paysage ainsi qu'une synthèse des actions par grands axes de développement, tel que suit :

- AXE 1 : Structurer l'axe de la Seine :
 - La véloroute / voie-verte
 - Les parcours de canoë
- AXE 2 : Jalonner l'axe de points d'intérêt :
 - Maison des promenades
 - Maison de la Réserve
 - L'île de Jaulnes
 - Canaux de Beaulieu et Bray la Tombe :
 - Haltes fluviales
- AXE 2 : Accompagner le développement à plus long terme d'une infrastructure touristique plus structurante, une fois que l'activité aura été amorcée :
 - Gîtes thématiques
 - Chambres d'hôtes
 - Eco resort

Mathilde Vasnier explique que la Charte paysagère a pour objectif de proposer des prescriptions paysagères et architecturales pour les futurs aménagements relevant de la mise à grand gabarit et de la reconversion d'ouvrages. Deux catégories d'actions sont identifiées :

- Actions transversales à l'ensemble du territoire de la Bassée (mobilier, plantation, mise en valeur de villes et villages).
- Actions localisées correspondant à des points spécifiques du territoire (véloroute / voie-verte, passerelle de Beaulieu, canaux de Bray-la-Tombe et de Nogent, île de Jaulnes).

Rappel des actions communes au schéma tourisme et à la charte paysagère : véloroute / voie-verte, aménagements autour de l'île de Jaulnes, canaux de Beaulieu et Bray-la-Tombe, haltes fluviales.

Mathilde Lerminiaux rappelle que les deux documents sont disponibles en ligne sur le site internet du projet.

Echanges avec la salle

Cf. présentation détaillée des actions tourisme et paysage en annexe de ce compte-rendu.

Véloroute / voie-verte :

Jean-Claude Jegoudez, maire de Grisy-sur-Seine, remarque qu'aucune des boucles de la véloroute /voie-verte n'a été proposée sur la zone de Grisy.

- **AEI et Artelia** indiquent que les boucles qui ont été suggérées viennent en complément du tracé linéaire et ont été proposées aux endroits où l'aménagement paraissait le plus simple. Il est aussi conseillé d'utiliser les passerelles des écluses pour assurer la continuité piétonne de la voie verte.
- **Mathilde Lerminiaux** signale que cette proposition doit être examinée en détail car il ne faut pas que la circulation publique sur les écluses entrave la gestion et la maintenance des ouvrages de VNF. Les conditions d'un double emploi sont encore à étudier.

Ile de Jaulnes :

Gérard Ancelin, conseiller général de l'Aube, demande des précisions quant à la surface de la future île et les conditions d'accès à cette future île pour les agriculteurs.

- **Mathilde Vasnier** répond que des propositions d'embarcadères ont été faites permettant la poursuite de l'activité agricole. Elle indique également que la future île devrait avoir une superficie de 11 ha environ.
- **Mathilde Lerminiaux** précise que le scénario retenu suite au débat public prévoit de scinder le méandre de Jaulnes. C'est le seul méandre à être scindé sur l'ensemble de l'itinéraire, certains rayons de courbures seront quant à eux repris pour améliorer la

navigation. La vitesse restera toutefois limitée sur l'ensemble du tracé, sauf sur le futur canal à grand gabarit, parallèle au canal de Beaulieu.

Mathilde Lermينياux fait un point d'étape sur le projet de mise à grand gabarit à la demande de la salle :

- La prochaine échéance sur le projet est l'obtention de la déclaration d'utilité publique, après l'avant-projet. Ainsi, l'enquête publique pourrait avoir lieu à la fin 2017.
- La possibilité d'intégration du projet dans le cadre du Contrat Plan Etat Région, afin de disposer d'un financement des études de conception de maîtrise d'œuvre.

Canaux de Bray-La Tombe et de Beaulieu :

Stanislas Lamarche, ANVL, s'interroge au sujet des ouvrages du canal de Bray-la-Tombe : VNF ne peut pas s'exonérer du maintien de la ligne d'eau actuelle, certains ouvrages étant en fin de vie. Les collectivités locales ne peuvent pas se charger seules de cet entretien. Une modélisation a été faite pour caler une passe à poissons sur Bazoches-les-Bray dont la pérennité dépend de la ligne d'eau, et donc de l'état des ouvrages, en particulier le premier ouvrage amont. C'est à l'Etat d'entretenir ces ouvrages et de maintenir la ligne d'eau. Ce sera un point à débattre avec les communes.

- **Mathilde Lermينياux** précise qu'il y a deux sujets derrière cette problématique :
 - La RN est maintenue par les ouvrages d'exploitation actuels (barrage de la Grande Bosse à Bazoches par exemple) et non pas le canal de Bray-la-Tombe. Il faudra veiller dans les études de conception à ce qu'il n'y ait pas de modification de la RN (retenue normale).
 - Comme tous les établissements publics, VNF est concerné par des contraintes budgétaires importantes : les missions de VNF sont d'entretenir les voies d'eau en exploitation pour la navigation, l'établissement n'ayant pas la possibilité d'entretenir deux ouvrages en parallèle. L'objet de l'étude tourisme et paysage est justement de valoriser les canaux ne servant plus à la navigation et leur trouver des usages. Des conventions devront être conclues entre VNF et les collectivités pour l'entretien.

Philippe GAVELLE, AAPPMA souligne que les pêcheurs sont très présents sur le canal de Bray-la-Tombe. Ce sont les seuls à payer des baux vis-à-vis de l'Etat et ils contribuent à l'économie locale. Le maintien de l'écluse de la Tombe qui est en péril est à ce titre très important. Il faut aussi prendre en compte les potentiels conflits d'intérêts entre pêcheurs / chasseurs et les promeneurs à vélo. Selon lui, il faut éviter de refaire ce qui a été fait sur le Loing et en ce sens réussir à se partager les usages sur les canaux et à trouver une place pour tout le monde.

Un intervenant souligne également que le schéma piscicole a fait émerger la richesse piscicole du canal de Bray-La-Tombe, un des secteurs les plus riches du Département.

- **Mathilde Lermينياux** précise que l'activité pêche a bien été identifiée dans l'étude suite aux précédents ateliers et est prise en compte dans le schéma directeur touristique. Il est en effet envisagé de reporter les réserves de pêches actuelles des casiers SEDA, sur le

canal de Beaulieu (remblaiements écologiques du canal avec différents types de plantations).

- **Mathilde Vasnier** ajoute que la voie-verte sur Bray-La-Tombe ne passe que d'un côté et que les cyclistes et pêcheurs peuvent ainsi occuper chacun une berge.

Julien Schwartz, RNN de la Bassée revient sur la palette d'essences proposées pour les arbres d'alignement. Il fait remarquer que certaines essences sont attaquées par des maladies (ex : VNF dans le sud de la France coupe les platanes d'alignement / le frêne est atteint par la chalarose).

Il suggère de prendre contact avec M. Parisot de Seine et Marne environnement.

Il préconise également de replanter du peuplier noir. Une populiculture de peupliers noirs avec des cultivars originaires de la Bassée est actuellement en cours de plantation sur le site du grand marais. Cette information est confirmée par le maire de Grisy et M. Albesa de l'ANVL.

- **Mathilde Vasnier** précise que des recherches ont amené à trouver des cultivars résistants aux maladies, notamment pour les platanes.

Tourisme fluvial et plaisance :

Jean-Paul Fenot, maire de Gouaix, fait remarquer qu'il a un bateau et qu'il part de Port Montain où il existe une rampe de mise à l'eau (au niveau du club de ski nautique).

Plusieurs intervenants font remarquer que le secteur entre Bray-sur-Seine et Nogent-sur-Seine est globalement pauvre en cales de mises à l'eau, alors que le secteur se prête au tourisme fluvial.

- **Mathilde Lermينياux** précise que dans le cadre du projet de mise à grand gabarit, VNF étudiera la mise en place de haltes fluviales et d'aires de retournements (pour les gros bateaux), et pourra être porteur sur ces types d'actions liées à la navigation. Elle explique par ailleurs qu'au niveau de la Grande Bosse, pour le chantier de la passe à poissons, VNF se réfère déjà aux couleurs évoquées dans la charte. Elle indique également que dans le cadre du projet, deux écluses vont être créées : une nouvelle écluse à Jaulnes, et une autre au droit de Courceroy. VNF s'affranchira des écluses de Melz et Villiers.

Mesures en faveur de la biodiversité :

Stanislas Lamarche, ONEMA, demande si dans le cadre du projet, il est prévu une restauration de la passe à poissons de l'écluse du Vezoult.

- **Mathilde Lermينياux** explique qu'il est prévu de refaire la passe à poissons du Vezoult. Le maître d'œuvre sera désigné en fin d'année 2015 pour la conduite des études de conception pour cette passe à poissons et les travaux devraient commencer en 2016/2017.

Ouvrages de VNF, conditions de navigation et projets connexes :

Un intervenant s'interroge sur l'avenir des maisons éclusières lorsque la gestion des écluses et des barrages sera automatisée.

- **Mathilde Lermينياux** confirme que VNF étudie la mise en œuvre de la téléconduite de ses ouvrages sur la Seine Amont, pour pouvoir gérer tous les barrages et écluses de façon

automatisée. Cependant, il se pose la question de maintenir les maisons éclésières car il y aura encore un passage quotidien. Pour l'instant, les maisons éclésières restent dans la propriété de VNF. Les maisons éclésières ne seront pas laissées à l'abandon. Dans d'autres régions les maisons éclésières sont parfois mises en location.

Un intervenant demande des précisions sur la hauteur prévue sous les ponts du canal à grand gabarit.

- **Mathilde Vasnier et Mathilde Lermينياux** indiquent que 5m25 de tirant d'air sont prévus pour laisser passer deux hauteurs de conteneurs. A noter que 5m45 est la hauteur maximale de passage à Paris et à Melun. On ne peut pas passer plus de deux hauteurs de conteneurs, donc inutile de le prévoir sur le projet Bray-Nogent.

Le pont de Port Montain, présente une pile en rivière. Une étude de faisabilité est en cours pour la reconstruction de ce pont. Aujourd'hui les bateaux tapent la pile du pont. Il a été proposé de munir la pile du pont avec des bouées de guidage, mais la reconstruction du pont sans pile centrale fait également partie des options envisagées.

Un intervenant demande si le déplacement du port de Bray-sur-Seine est toujours d'actualité.

- **Jean-Claude Jegoudez** indique qu'il y a deux orientations / deux « oppositions de style ». Le maire de Bray-sur-Seine souhaiterait le déplacement du port vers l'ancienne sucrerie, quant à la communauté de communes, elle envisagerait plutôt le déplacement du port au niveau de l'extension de la zone industrielle. Le port actuel présente des nuisances vis-à-vis des habitations, son déplacement permettrait de requalifier le port actuel et le transformer en halte de plaisance.

Les suites de la concertation sur le projet Bray-Nogent :

Jean-Claude Jegoudez demande s'il y a eu un atelier sur les berges. Il souligne qu'il existe des problèmes réels et croissants concernant le maintien des berges. Il dit avoir repéré quatre endroits particuliers qui ne devraient pas résister dans les deux années qui viennent. Il demande à ce que quelque chose soit fait en urgence pour réparer ces sections de chemins de halage qui ne sont plus accessibles aux secours (moins de 2m de large).

Il considère que la navigation endommage et déstabilise les berges sous l'effet du batillage, elles se creusent et ensuite s'effondrent. Il attire l'attention de VNF sur le fait que certaines berges jouent un rôle de digue vis-à-vis de la réserve et que si elles rompent un effet de vase communiquant est possible.

- **Mathilde Lermينياux** indique qu'il n'y a pas eu d'atelier sur l'avenir des berges jusqu'alors car la trajectographie n'est pas précise pour l'instant. Les acteurs seront re-consultés ultérieurement quand la trajectographie sera affinée lors des études futures. Elle reprend le discours de Marc Papinutti, directeur général de VNF tenu lors de la réunion publique du 5 décembre 2013 : pour VNF, les berges doivent être utilisées pour l'exploitation ; VNF considère qu'il existe une circulation non autorisée qui s'effectue sur les chemins de halage, et qui dégrade les berges. Elle précise que si les raisons d'érosion des berges sont diverses, ce sont bien les crues qui jouent un rôle majeur dans ce processus, devant le batillage et la circulation sur les chemins de halage. Tous ces facteurs

doivent être pris en compte afin de déterminer le rôle que devra jouer VNF dans la rénovation des berges.

Elle propose que les points identifiés par le maire de Grisy soient repérés dès à présent à l'aide de l'exploitant et invite M. Jegoudez à mentionner les points à enjeux sur le territoire à la sous-préfète de Provins lors de leur prochaine réunion.

Gérard Ancelin, conseiller général de l'Aube, demande où en sont les études dans les autres domaines, notamment au niveau socio-économique et hydraulique.

- **Mathilde Lermينياux** explique que suite au débat public, l'étude socio-économique a été menée en 2013. S'il n'y a pas eu de retour aux acteurs du territoire car la demande provenait de l'Etat, une brève présentation des conclusions de l'étude a été effectuée lors de la réunion publique du 5 décembre 2013.

Des retours aux acteurs du territoire ont eu lieu sur plusieurs autres études :

- L'étude sur les anciens méandres ;
- L'expertise hydraulique, qui a conduit à démontrer la neutralité hydraulique (en 2012) et qui a débouché sur la nécessité de réaliser une étude sur le réseau hydraulique secondaire (ateliers en octobre 2013 et juillet 2014) ;
- L'étude sur la prise en compte de l'environnement (atelier en juillet 2013).

Concernant la piézométrie, un marché a été lancé par VNF en juillet 2014. Les offres ont été reçues à la mi-septembre, et le marché sera notifié en fin d'année 2014.

A venir :

- Après novembre 2014 : une présentation des enjeux hydrauliques liés au projet aura lieu en deux temps, avec les services de l'Etat dans un premier temps, puis avec les acteurs du territoire dans un second temps.
- Des newsletters régulières informeront le public sur l'évolution et l'avancement du projet et de la mise en ligne des études.
- Une réunion publique sera organisée mi-2015, après la notification du maître d'œuvre.
- En parallèle, VNF lancera des études pour la topographie, la bathymétrie, les reconnaissances géotechniques, l'hydraulique, la trajectographie, les inventaires faunes-flore, l'hydrogéologie...

Un intervenant demande à ce que les informations sur la piézométrie soient échangées entre la réserve, Seine Grands Lacs et le projet à mise à grand gabarit.

- **Mathilde Lermينياux** indique qu'une fois le prestataire du marché 'piézomètre' nommé par VNF, une réunion de travail sera montée avec le prestataire, VNF, la réserve, le PIREN Seine, et la DRIEE. Une plateforme internet sera mise en place, permettant de créer un observatoire piézométrique de la Bassée.

Isabelle JARRY, Garante de la concertation précise qu'il a été demandé à VNF et aux spécialistes de trouver un moyen de présenter clairement la neutralité hydraulique du projet de manière convaincante à un public de non-spécialistes.

Jean-Claude Jegoudez s'interroge sur la contribution de VNF à la gestion des crues. Il signale que l'année dernière, il y a eu de gros problèmes de gestion des crues dans l'Aube et la Seine-et-Marne. Il indique que la Seine-et-Marne déplore les conséquences du manque d'informations.

- **Mathilde Lerminiaux** rappelle que VNF a pour mission de gérer la navigation sur des biefs et non les crues. En cas de crue, il faut se rapprocher du SPC (service de prévision des crues) de la DRIEE qui transmet les informations. Cependant, dans le cadre du marché de surveillance des nappes et de la Seine, VNF va apporter des données hydrométriques qui seront utiles pour créer un réseau de surveillance optimisé : 3 stations de jaugeages sont prévues sur la Seine entre Bray et Nogent.

Les barrages de VNF sont gérés selon un règlement d'eau, compris entre deux côtes d'eau (un niveau maximal et un niveau minimum) et VNF ne peut s'écarter de ce règlement pour gérer ses barrages. De mémoire, l'épisode d'octobre 2013 était un épisode de crue suivi d'un lâcher des barrages réservoirs de l'EPTB Seine Grands Lacs. Par conséquent, le niveau d'eau est resté haut, très longtemps.

Il faut savoir que les décisions en gestion de crise viennent des préfets, ainsi le lâcher d'eau autorisé en octobre 2013 avait été décidé par les préfetures concernées.

Conclusion

Mathilde Lerminiaux propose que les documents (schéma touristique et charte paysagère) soient transmis sous format papier à l'ensemble des acteurs présents à cette restitution. Les acteurs pourront faire leurs remarques jusqu'au 3 novembre. En fonction des remarques AEI et ARTELIA pourront reprendre leurs documents à la marge.

Mathilde Lerminiaux précise que VNF voulait que les idées /actions soient partagées par tous et propose qu'une réunion officielle ait lieu avec tous les élus du secteur.

Isabelle JARRY demande :

- à VNF d'élargir la liste des acteurs aux communes concernées.
- aux acteurs du territoire de consulter régulièrement le site du projet qui est mis à jour régulièrement : www.projetbraynogent.fr